

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DELSON

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 904-06

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 904 DE FAÇON À MODIFIER LE TITRE DE LA SECTION 3 DU CHAPITRE 3

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage n°901 a été modifié pour abroger certaines dispositions applicables à la zone H-110 et que des modifications de la même nature doivent être apportées au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1

Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°904 est modifié pour remplacer, au chapitre 3 « Dispositions applicables aux zones et usages résidentiels », le titre de la section 3 « Objectifs et critères relatifs au projet intégré résidentiel dans la zone H-110 (rue Principale nord) », par le titre suivant :

SECTION 3 OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS À LA ZONE H-110 (RUE PRINCIPALE NORD)

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier

Avis de motion : 13 avril 2021
Adoption 1^{er} projet de règlement : 13 avril 2021
Assemblée publique de consultation :
Adoption du second projet :
Adoption du règlement :
Certificat de conformité de la MRC :